



Message de PREVENTION de la gendarmerie de l'Oise

« VOL DE VÉHICULE : COMMENT L'ÉVITER OU LE RETARDER ? »

En moyenne, 10 véhicules sont volés par jour dans l'Oise. Quelques mesures simples à prendre permettent d'éviter de se faire dérober son véhicule.

Où stationner son véhicule

- Privilégiez un endroit non isolé ;
- S'il s'agit d'un lieu privé clos, fermez et verrouillez le portail, le garage et évitez de garer votre véhicule face à la barrière pour retarder l'action du voleur qui devra manœuvrer pour s'emparer de votre véhicule ;
- Si vous ou l'un de vos voisins avez un animal susceptible d'alerter (chiens, ...), stationnez votre véhicule à proximité ;
- Arrêtez le moteur et verrouillez les portes de votre véhicule lorsque vous le quittez, même momentanément pour une course brève devant un commerce (le vol de votre véhicule avec les clés sur le contact ne sera pas indemnisé par votre assurance !)

Quelques précautions à prendre

- Bloquez systématiquement la direction en tournant le volant après avoir retiré la clé de démarrage ;
- Verrouillez les portières et le coffre de votre véhicule après l'avoir stationné ;
- Enlevez les clés de votre véhicule et ne les laissez pas dans l'entrée de votre habitation ;
- Ne laissez pas la télécommande d'ouverture du garage ou du portail dans votre véhicule ;
- Ne laissez pas le certificat d'immatriculation de votre véhicule dans l'habitation ;
- Si vous le pouvez, équipez votre véhicule d'une protection électronique (système d'alarme, coupe-circuit ou antidémarrage, traceur GPS, ...) ou d'un dispositif dissuasif de blocage (canne ou barre antivol permettant de bloquer le volant et la pédale de frein, ...)

Si malgré ces précautions vous êtes victime du vol de votre véhicule, appelez le 17 pour le signaler en donnant un maximum d'information sur le véhicule (immatriculation, marque et modèle, couleur, signes distinctifs) et éventuellement sur le ou les voleurs et allez déposer plainte.